



Nanterre, le 26 avril 2021

A l'attention du Maire de Nanterre
88/118 rue du 08 mai 1945
92000 Nanterre

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Monsieur Le Maire,

Nos syndicats CGT, CFDT, UNSA-SAFI, FO déposent par la présente un préavis de grève intersyndical d'une durée illimitée à compter du samedi 01 mai 2021, heures de prises de service, pour l'ensemble des agents territoriaux titulaires, vacataires, contractuels de la ville (Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1, L2512-5 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics)

Boucliers contre la crise sanitaire, les agents publics de notre ville ont été des acteurs de première ligne durant toute cette année de pandémie en exerçant leurs missions comme ils le font quotidiennement au service de la population.

Nous, organisations syndicales, ne pouvons pas accepter le traitement qui est infligé aux agents publics Nanterriens par la loi de transformation de la fonction publique. Nous nous mobilisons contre les suppressions de postes, et les réorganisations qui se font contre le personnel, en ne respectant pas les instances de représentation du personnel (comité technique, CHSCT...). Nous nous battons pour la titularisation des contractuels, pour l'amélioration des conditions de travail et de télétravail, pour bénéficier de toutes les protections nécessaires (complémentaire et prévoyance), et **contre toutes les dispositions régressives de la loi TFP à commencer par le passage au 1607h.**

Au vu de la crise sanitaire, de la complexité des dossiers, du besoin de concertation des agents et du mépris affiché envers les représentants du personnel, pour être entendus nous revendiquons :

- **Le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail**
- **Le maintien des 3 jours de CA supplémentaires à l'OAT, 2 jours exceptionnels du Maire, 1 pont exceptionnel, 1 jour de la femme,**
- **Le maintien des 5 jours d'ancienneté, 10 jours de médailles, 90 jours de pré retraite**
- **Le report de la mise en place du RIFSEEP en janvier 2023 avec une négociation sur la diminution des groupes de fonction, le placement du complément de rémunération sur l'IFSE, le maintien de la clause de sauvegarde tout au long de la carrière, remise à plat et harmonisation des fiches de poste et des organigrammes**
- **Prise en compte de la pénibilité par le DU**
- **La non application du forfait jour**
- **La non fusion du CT et CHSCT**
- **Avancement de grade à 100% sans ratio par service**
- **Le recrutement des titulaires en privilégiant les reclassements et les recrutements en interne**
- **Maintien des heures supplémentaires les week-ends**

Afin de permettre aux agents de défendre leurs droits, nos syndicats déposent un préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du 1^{er} mai 2021, 2 mai 2021, 3 mai 2021, 4 mai 2021, 5 mai 2021, 6 mai 2021, 7 mai 2021, 8 mai 2021, 9 mai 2021, 10 mai 2021, 11 mai 2021, 12 mai 2021, 13 mai 2021, 14 mai 2021, 15 mai 2021, 16 mai 2021, 17 mai 2021, 18 mai 2021, 19 mai 2021, 20 mai 2021, 21 mai 2021, 22 mai 2021, 23 mai 2021, 24 mai 2021, 25 mai 2021, 26 mai 2021, 27 mai 2021, 28 mai 2021, 29 mai 2021, 30 mai 2021, 31 mai 2021 reconductible et illimité, destiné à couvrir tous les agents de la mairie de Nanterre, ainsi que ceux amenés à les remplacer avec aux choix des agents : soit 55 minutes de débrayage dans la journée, soit la demi-journée, soit la journée complète. Il appartient à l'agent de modifier, s'il le souhaite, les modalités de sa/ses journée/s de grève quotidiennement.

Nos organisations sont en attente de négociations pour les revendications légitimes du personnel.

Monique Dalle
SG CGT Territoriaux
de Nanterre



Guillaume Bac
SG Interco CFDT 92



Rachid Abdouni
SG UNSA-SAFI Territoriaux
de Nanterre



Gerard Ayral
SG FO Territoriaux
de Nanterre

